COMMUNE DE REHAINVILLER

Règlement intérieur Cantine/Garderie 20… 20…..

Lieux :

- ⇨ La cantine a lieu à la salle du Foyer socio-culturel au 7 rue d'Adoménil
- ⇨ La garderie périscolaire est située au 24 rue Pierre Eugène Marin,

Les horaires:

- ⇨ Garderie Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h15 à 8h15 et de de 16h à 18h45 : **09 51 38 81 33**
- ⇨ cantine : 10h30 à 13h15 - **03 83 73 92 47**

Les tarifs : pour les élèves du RPI Hériménil Rehainviller **:**

	Garderie à la demi-heure de 7h15 à 8h15	Garderie de midi et repas	Garderie de 16 h à 17h30	Garderie à la demi-heure de 17h30 à 18h30	Garderie 15 min de 18h30 à 18h45
Habitants de Rehainviller	1,00 €	5,00 €	2,00 €	1,00 €	0.50 €
Habitants Extérieurs	1,50 €	7,00 €	2,50 €	1,50 €	1,00 €

Inscription :

La cantine/garderie accueille tous les enfants scolarisés au sein du RPI Hériménil- Rehainviller
Pour inscrire votre ou vos enfants vous devez,

- ⇨ Remplir la fiche de liaison sanitaire
- ⇨ Signer le présent règlement intérieur
- ⇨ Remplir la fiche d'inscription à la semaine. Possibilité d'inscrire votre enfant à l'année ou au trimestre sur demande écrite déposée en mairie. **Une fiche= un enfant**

Les documents sont téléchargeables sur le site de la commune www.rehainviller.fr ou à votre disposition en garderie/mairie.
Ils sont à déposer dans la boîte aux lettres de la garderie ou à envoyer par mail à :
periscolaire@rehainviller.fr
- pour la cantine : le lundi précédent de la semaine A pour une inscription semaine B avant 17 h
- pour la garderie jusqu'à la veille avant 17h30

Toute semaine sera due sauf cas d'absence justifiée par un certificat médical.
Sans fiche d'inscription signée, votre enfant ne sera pas pris en charge.

⇨

Personnel Communal : les membres du personnel communal en charge de vos enfants sont titulaires du CAP Petite Enfance ou du BAFA.

Le temps de restauration scolaire :

La cantine scolaire fonctionne toute l'année scolaire, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.
Pendant le temps de restauration de 11h30 à 13 h15, l'enfant est placé sous la seule responsabilité de la mairie de Rehainviller et non pas de l'Education Nationale.
Les menus sont consultables sur le site internet de la commune et affichés à la garderie.

La discipline :

Tous les enfants inscrits à la cantine/garderie doivent avoir une attitude correcte, se laver les mains rentrer calmement dans la salle, manger proprement, respecter leurs camarades et le personnel d'encadrement, prendre soin du mobilier.
Si toutefois un mauvais comportement ou une infraction est constatée par le personnel d'encadrement et après avoir informé sans délai la mairie, un avertissement sera donné à l'enfant et les parents en seront informés aussitôt. Au bout de trois avertissements, des sanctions plus sévères (exclusions temporaires) seront appliquées.

Facturation :

Une facture mensuelle est établie et adressée aux familles le mois suivant la période concernée. Le paiement s'effectue auprès de la trésorerie de Lunéville.

Sécurité :

En cas de problème de santé ou accident, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence, le cas échant, et la famille sera prévenue. Le personnel encadrant n'est habilité à délivrer aucun médicament sauf sur présentation d'un certificat médical.
Toute allergie alimentaire devra être signalée en mairie.

✂……..

Règlement intérieur –

Noms et prénoms de l'enfant :_____

Nom et prénom du responsable légal : _____

Date « Lu et approuvé » Signature